

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire
M. Régent Aubertin, conseiller
Mme Marie-Josée Archetto, conseillère
M. Karl Trudel, conseiller
M. Michel Thorn, conseiller
Mme Rachel Champagne, conseillère

EST ABSENT

M. Alexandre Dussault, conseiller

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

M. Stéphane Giguère, directeur général

❖ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 256-06-2022

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 15 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QU' il y a quorum ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel Champagne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

Résolution numéro 257-06-2022

1.2 VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée Archetto

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le directeur général dépose le certificat de transmission des documents.

❖ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution numéro 258-06-2022

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 juin 2022.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance extraordinaire du 15 juin 2022
- 1.2 Vérification des avis de convocation

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Embauche de madame Patricia Tessier à titre de directrice adjointe au service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

❖ ADMINISTRATION

Résolution numéro 259-06-2022

3.1 EMBAUCHE DE MADAME PATRICIA TESSIER À TITRE DE DIRECTRICE ADJOINTE AU SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT la résolution 226-06-2022 relative à la création du poste visé par les présentes;

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir la direction ainsi que les ressources du service notamment à l'égard de l'activité de l'étude, l'émission et du contrôle des permis et certificats ;

CONSIDÉRANT l'expérience de nombreuses années de la candidate retenue pour combler ce poste en matière d'application et de gestion de la réglementation d'urbanisme de Saint-Joseph-du-Lac et dans d'autres organisations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Aubertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à l'embauche de madame Patricia Tessier au poste de Directrice adjointe de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable.

QUE madame Patricia Tessier est embauchée selon un contrat de travail spécifique à l'activité de Directrice adjointe de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable.

QUE la date d'entrée en fonction est fixée au 3 juillet 2022.

QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la Municipalité.

❖ PÉRIODE DE QUESTIONS

❖ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 260-06-2022

5.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Karl Trudel

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée. Il est 19h05.

Monsieur Benoit Proulx
Maire

Monsieur Stéphane Giguère
Directeur général

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

